

LE MADAWASKA

Fredericton, N. B.

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 15 JANVIER 1920

G.-E. DION, Administrateur

Le Pont International à Edmundston

Le "Daily Telegraph" de St-Jean, N. B., dans son édition de vendredi dernier, dit ce qu'il suit : "On s'attend qu'un pont substantiel pour les passagers, au coût de \$200,000.00 sera construit cette année, sur la rivière Saint-Jean, entre Edmundston et Madawaska, Maine. La nouvelle structure reliera de nouveaux chemins modernes bâtis récemment dans la province de Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Etat du Maine, et ouvrira ainsi une route très importante pour les automobilistes et aussi aidera au commerce entre les provinces nommées et l'Etat du Maine. Le pont le plus rapproché d'Edmundston, centre industriel qui grandit rapidement, est entre St-Léonard, dans la partie sud du comté, et Van Buren Maine.

M. Pius Michaud M. P. a convoqué une assemblée cette semaine, à Edmundston, pour plus ample considération de la question du pont, Ottawa ayant demandé aux résidents de cette ville progressive de faire connaître leurs vues par écrit.

Le gouvernement fédéral a voté la somme de \$25,000.00 pour la construction du pont et on s'attend qu'une nouvelle somme sera votée à la prochaine session du parlement. L'Etat du Maine a consenti de payer la moitié du coût de ce pont, comme il a été fait pour le pont St-Léonard et Van Buren. Vu que le projet est un projet international, le gouvernement local n'est pas directement intéressé dans l'entreprise.

Pour de nombreuses années, il y a eu des communications considérables au moyen de bateaux traversiers entre Edmundston et Madawaska, Maine, ces bateaux pouvant traverser les automobiles, les voitures et les piétons dans la saison navigable. L'hiver la traverse se fait sur la glace, mais le système de bateaux traversiers est devenu impraticable, surtout le printemps et l'automne.

John M. Stevens, d'Edmundston, a dit hier soir qu'il pensait que les travaux préliminaires des fondations commenceraient cet hiver et que des efforts seraient faits pour compléter la structure l'automne prochain. Il a dit que les chemins publics dans ce district avaient été grandement améliorés et modernisés et que la nouvelle structure serait de grande importance pour les automobilistes.

Edmundston continue de progresser rapidement en population et en affaires, si rapidement même qu'il est impossible de pouvoir de logements nouveaux arrivés. Des centaines de maisons ont été construites dans Edmundston et les alentours durant les quatre dernières années."

Lettre de l'Hon. P. J. Veniot

M. le Rédacteur,

Je vois par votre numéro 8 courant que vous attirez l'attention du Département de la Santé Publique sur ce que vous appelez une lacune de la part de ce département en faisant distribuer des blancs en anglais seulement qui doivent être remplis par les médecins, le clergé et les parents, afin d'obtenir des statistiques vitales pour la province.

Vous avez parfaitement raison, et je vous en félicite, de protester contre ce qui paraît être un mépris de la langue française, mais je dois vous dire que vous placez, involontairement, je le sais, le blâme sur le Département de Santé de cette province. En l'absence de renseignements au contraire vous avez raison de supposer que les statistiques vitales sont sous le contrôle absolu du Département de la Santé Publique de cette province. Tel n'est pas le cas. Le Département de la Santé Publique nationale Fédérale, d'après un arrangement avec les Départements de Santé de chaque Province, fournit les blancs pour les statistiques vitales et paie les frais de l'administration. Les blancs de statistiques furent imprimés à Ottawa et expédiés au Nouveau-Brunswick. Ces blancs tels que reçus furent distribués dans les différents districts de la province par le Département de la Santé Publique. Le manque de blancs en langue française a été rapporté immédiatement au ministre, l'Hon. Dr. Roberts, et il s'est mis sans retard en communication avec M. McPhail, officier en charge du bureau de santé publique à Ottawa. Je suis heureux de pouvoir vous dire que cette apparente injustice disparaîtra aussitôt que les blancs en français arriveront d'Ottawa, et que dans le cas où Ottawa ne pourra pas les fournir le ministre de la santé de cette province fera imprimer une quantité suffisante pour les districts français.

Le devoir de fournir les statistiques vitales aux autorités fédérales est imposé sur les provinces par Ottawa. Je vous demande de bien vouloir publier ces explications. Bien à vous,

Bathurst, 12 janvier 1920. Note de la Rédaction.

Il nous fait plaisir de publier la lettre de l'honorable ministre des Travaux publics de la province. Puisque les blancs en question sont fournis par Ottawa, et qu'ils doivent servir aussi dans la province de Québec, on a du en faire imprimer en français. Pourquoi, alors avoir distribué des blancs en langue anglaise dans les districts français de la province? Les officiers du département de la Santé Publique de la province doivent savoir que le comté de Madawaska est un comté presque entièrement français. Une chose certaine, c'est que nos gouvernants à Fredericton, ne se trompent jamais lorsqu'il s'agit des comtés anglais. Ils ne leur ont jamais distribué des formules françaises. Par "nos gouvernants", nous ne voulons pas dire nos gouvernants actuels seulement, mais aussi ceux qui les ont précédés.

Dans tous les cas, nous sommes heureux d'apprendre que cette fois-ci, au moins, nos compatriotes auront justice, et, si l'honorable ministre est la cause que cette lacune sera comblée, nous l'en remercions et nous l'en félicitons.

Notre protestation prouve aussi que nous devons toujours défendre nos droits. Nous obtiendrons beaucoup plus si nous savons toujours protester dans des cas semblables, et nous devons protester chaque fois que nos droits sont méconnus, soit par le gouvernement local, soit par le gouvernement fédéral.

"Le Madawaska" a été le seul journal acadien à protester contre la lacune susdite. On nous trouvera toujours sur la brèche, l'arme au poing, lorsqu'il s'agira de défendre les droits de notre belle langue dans notre province et dans le Canada tout entier.

NOTICE

Notice is hereby given that an application will be made to the Parliament of the Dominion of Canada at its next session on behalf of Duncan-Napoléon Dubé, lumber dealer, Jules-André Brillant, manager, Joseph-Alfred Desbrosses, merchant, Georges-Léonidas Dionne, notary, Nazaire Caron, annuitant, Louis-Alphonse Pedinault, land manager, Gratien Langlais, lumber dealer, of Amqui, Joseph Sirois, farmer of Val-Briant, in the county of Matane; Joseph-Émile Gauthier, civil engineer, of l'Isle Verte in the county of Antigonish, province of Quebec, and Joseph Adolphe Guy, physician, of Edmundston, in the county of Madawaska, province of New-Brunswick, to incorporate a Railway Company under the name of "Pabos, Amqui and Edmundston Railway Company" with power to construct, lay out and operate a line of railway from a point at or near Pabos in the county of Gaspé and to follow up the Grand Pabos River, turning slightly to the west-south-west and cross the Seigneurie of Pabos, an unorganized territory in the counties of Bonaventure and Matane, and running through the townships Blais, Lejeune, crossing the Canadian National Railway near Amqui station, the townships Hunqui, Pineault and Jette in the county of Matane, the Seigneurie of Lake Métais in the counties of Matane and Rimouski an unorganized territory in the counties of Rimouski and Temiscouata, the township Rouilland, the Seigneurie of Lake Temiscouata, in the county of Temiscouata, and reach at a point in the town of Edmundston in the county of Madawaska, in the Province of New-Brunswick, together with a branch from a point at or near Grande Vallée, a sea port on the St-Lawrence River in the county of Gaspé to the main line through the shortest way, the whole with the other necessary connecting lines and branches; also to construct and operate telegraph and telephone lines and to charge tolls for the use thereof, to develop, receive, transform, transmit, distribute and supply electric or other power and energy, and to dispose of any surplus thereof, to collect rents and charges therefor, to construct, acquire, charter, operate and dispose of steam or other vessels of every kind and description and to construct, acquire and lease terminal stations, facilities, wharves, docks, elevators, warehouses and the like, and to carry on the business of forwarding agents, warehousemen and to acquire, develop and operate water and electric powers, timber limits, fishing rights, saw-mills, pulp and paper mills, mines, ores and clay products and to carry on all trades and business in connection therewith and for other objects, and to enter into agreements with other companies and specially for leasing, selling or transferring the whole of its railways, branches, extensions, rights, franchises and privileges or any part thereof.

Dated at Amqui this twenty seventh day of December 1919.

G. L. DIONNE,
Solicitor for the applicants.

AVIS

Avis est par le présent donné que Duncan-Napoléon Dubé, commerçant de bois, Jules-André Brillant, gérant, Joseph-Alfred Desbrosses, marchand, Georges-Léonidas Dionne, notaire, Nazaire Caron, rentier, Louis-Alphonse Pedinault, gérant de banque, Gratien Langlais, cultivateur, de Val-Briant, dans le comté de Matane, Joseph-Titus Bertrand, ingénieur civil de l'Isle Verte, comté de Temiscouata, Province de Québec, et Joseph Adolphe Guy, médecin, d'Edmundston, dans le comté de Madawaska province du Nouveau-Brunswick, ont sollicité le Parlement de la Province du Canada, à sa prochaine session, l'adoption d'une loi constituant en corporation une compagnie ferroviaire sous le nom de "La Compagnie de chemin de fer de Pabos, Amqui et Edmundston" avec pouvoir de construire et exploiter un chemin de fer à partir d'un point à ou près de Pabos, dans le comté de Gaspé, et de suivre la rivière Grand Pabos dans la direction ouest-sud-ouest, traversant la Seigneurie de Pabos, un territoire non organisé dans les comtés de Bonaventure et de Matane, les cantons Blais et Lejeune, le chemin de fer National Canadien près de la gare d'Amqui, et les cantons Hunqui, Pineau et Jette, dans le comté de Matane, la Seigneurie du Lac Métais dans les comtés de Matane et Rimouski, un territoire non organisé dans les comtés de Rimouski et Temiscouata, le canton Rouilland, la Seigneurie du Lac Temiscouata dans le comté de Temiscouata et arrivant à un point de la ville d'Edmundston dans le comté de Madawaska dans la province du Nouveau-Brunswick, avec un embranchement de ou près de Grande Vallée, un port sur le fleuve St-Lawrence, dans le comté de Gaspé au point le plus rapproché sur la ligne principale, le tout avec autres embranchements et raccourcissements nécessaires, pour aussi construire et exploiter des lignes télégraphiques et téléphoniques et prélever des droits pour leur usage, développer recevoir et transformer, transmettre, distribuer et fournir l'énergie ou la force électrique ou autre et de disposer de l'excédent d'icelle, en percevoir des loyers et redevances, construire, acquérir, affréter, exploiter et disposer de navires à vapeur ou autres de toute description, et nature, construire acquérir et louer des gares terminales, commutateurs, quais, docks, éleveurs et autres choses semblables, faire affaire comme agents expéditeurs, propriétaires de quais et d'entrepôts, acquérir développer et opérer des pouvoirs hydroélectriques et électriques, limites à bois, des droits de pêche, scieries mécaniques, moulins à pulpe et à papier, mines, métaux et produits de l'argile et faire tout commerce s'y rapportant, conclure aussi aucuns arrangements avec d'autres compagnies pour louer, vendre et céder la totalité ou aucune partie de ces chemins de fer, voies d'embranchement, extensions, droits, franchises et privilèges.

Daté à Amqui ce vingt-septième jour de décembre 1919.

G. L. DIONNE,
Le Procureur des Requêteurs.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siege social : MONTREAL.
Capital Paye et Surplus \$3,000,000.00
Actif total, au delà de \$34,000,000.00
95 succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard.

10—Vous pouvez déposer vos argent toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argent confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30—Pour la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis (\$1.00) un dollar sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage.

Succursale à Edmundston :

F. H. Bourgoin, gérant local.

Un pardessus très chic pour jeunes hommes



Ceci est un pardessus idéal pour un jeune homme.

Son élégance ensemble avec le confort qu'il offre, fait qu'on l'approuve à première vue.

Venez le voir et l'essayer au

Royal Stores

(The people store) M. Wagner, Manager.

Crèches nouvelles

Deux magnifiques crèches de l'Enfant Jésus ont été installées cette année, qui rivalisent de beauté; une à l'église de St-Patrice, due à la générosité des paroissiens, qui ont utilisé la recette d'une soirée d'euchara-bridge à cet objet. L'autre est le don de M. F. J. Michaud, président des Syndicats de St-Ludger, et offert à

cette dernière paroisse. C'est un beau et louable geste des donateurs, qui leur vaudra les faveurs de l'Enfant Divin, qui tout souriant dans son berceau, reçoit en ce beau temps des Fêtes, les hommages des cœurs purs d'enfants, comme celui des gens pieux, voir même les pauvres pécheurs souvent, qui osent à peine s'approcher de lui. La foule est grande qui se presse pour admirer ces deux belles crèches, qui sont de véritables modèles du genre.